

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT 264 PORTANT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX EMPLOYÉS DE LA MRC DES BASQUES

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Claude Dahl, directeur général et secrétaire-trésorier, à l'effet qu'un projet de règlement portant le numéro 264 sur le Code d'éthique et de déontologie applicable aux employés de la MRC des Basques a été présenté lors de la séance régulière du Conseil de la MRC qui s'est tenue le 23 janvier 2019 à la salle du Conseil de Saint-Jean-de-Dieu, et ce, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*. Le projet de règlements vise principalement à répondre aux exigences du projet de Loi 155 en y intégrant une interdiction d'occuper un poste de directeur ou d'administrateur d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que ces derniers tirent un avantage indu de leurs fonctions antérieures.

Le projet de règlement sera présenté pour adoption à la séance ordinaire du Conseil de la MRC des Basques, le mercredi 20 février 2019 à 19 h 30 à la salle du Conseil de la ville de Trois-Pistoles situé au 5, rue Notre-Dame Est, Trois-Pistoles. Il est disponible pour consultation au bureau de la MRC durant les heures normales d'ouverture.

Donné à Trois-Pistoles, ce 24 janvier 2019

Claude Dahl

Directeur général et secrétaire-trésorier